

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 11 OCTOBRE 2011 À 17 H À LA SALLE « LORRAINE-TANGUAY »  
DE L'HÔTEL DE VILLE, 145, RUE GINGRAS, FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC**

---

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :  
Pierre Hallé, conseiller, district #1  
Jim O'Brien, conseiller, district #2  
Michael Tuppert, conseiller, district #3  
Jean Perron, conseiller, district #5  
Kathleen Dawson Laroche, conseillère, district #6

Est également présent : Monsieur Jacques Arsenault, greffier

Est absente Madame Hélène Thibault, conseillère, district #4

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 17 h.

1. **CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
2. **ORDRE DU JOUR**
  - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
3. **AFFAIRES COURANTES**
  - 3.1. Octroi de contrat / Installation de deux pompes à la station de pompage principale
4. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. **CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du conseil constatent la validité de l'avis de convocation.

2. **ORDRE DU JOUR**
  - 2.1 **Adoption de l'ordre du jour**

**185-10-2011**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

3. **AFFAIRES COURANTES**
  - 3.1 **Octroi de contrat / Installation de deux pompes à la station de pompage principale**

**186-10-2011**

Dans le cadre des travaux de réfection du poste de pompage principal, la Ville a demandé des soumissions pour l'installation de deux pompes.

ATTENDU QUE des appels d'offres publics ont été publiés pour l'installation de deux pompes d'égout pour la station de pompage principale;

ATTENDU la soumission reçue de Les Entreprises Bé-Con inc. au montant de 680 018,33 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE la soumission reçue est supérieure à l'estimation de la firme CIMA+;

ATTENDU le tableau des différentes options présentées par CIMA+;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU :

DE rejeter la soumission reçue de Les Entreprises Bé-Con inc. au montant de 680 018,33 \$, taxes incluses;

DE recommander l'application de l'option 2 présentée par CIMA+, à savoir de retourner en appel d'offres cet automne, avec le même projet, pour des travaux cet hiver.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**187-10-2011**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 17 h 45.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Jean Laliberté, maire

---

Jacques Arsenault, greffier